



Des créations d'emplois dans la Fonction publique c'est urgent, possible et nécessaire !

Pour les libéraux de tous poils, les fonctionnaires sont toujours trop nombreux et coûtent toujours trop chers à la société. C'est au nom de ce dogme, et sous le prétexte d'une résorption de la dette publique, que les gouvernements qui se sont succédé ces dix dernières années ont conduit des politiques visant à limiter les emplois publics.

Sous l'ère Sarkozy, pour la Fonction publique de l'État, ce sont plus de 150 000 postes qui ont été supprimés en 5 ans, dont la moitié pour le seul ministère de l'Éducation Nationale.

Ces orientations ont conduit, dans de nombreux secteurs, à des abandons purs et simples de missions, avec des réorganisations et suppressions de services, rendant plus difficiles les conditions d'accès des citoyens aux services publics.

Pour les agents, cette politique, connue sous le terme désormais célèbre de RGPP, a conduit à une dégradation sans précédent des conditions de travail.

Pourtant, les besoins d'interventions publiques sont aujourd'hui immenses et chacun s'accorde à reconnaître la place incontournable des services publics comme amortisseur de la crise actuelle.

Par exemple, pour répondre notamment au vieillissement de la population, ce sont plus de 100 000 emplois qu'il faudrait créer dans les établissements de santé, sociaux et médicaux. De plus, à un moment où le chômage atteint des records historiques avec 4,6 millions de demandeurs d'emploi enregistrés officiellement fin décembre (+9,2 % en an), la création d'emplois publics constituerait un élément important pour la relance de l'économie.

Dans ce domaine comme dans d'autres, on aurait pu s'attendre à un changement d'orientation avec la mise en place du nouveau gouvernement suite aux élections du printemps dernier. Il semble cependant que les agents de la Fonction publique doivent déchanter si un changement de cap n'est pas apporté à la politique annoncée par le Premier ministre.

En effet, pour la Fonction publique de l'État, les 90 000 créations d'emplois annoncées sur 5 ans, à la Justice, l'Intérieur et l'Éducation Nationale, ne compensent pas, et de loin, les suppressions de ces 5 dernières années.

Plus grave, ces créations sont rendues possibles par des suppressions dans les ministères dits non prioritaires qui sont aussi plus durement touchés que sous la RGPP. En outre, l'austérité budgétaire annoncée pour 2013 et 2014, et qui pourrait bien se prolonger au-delà, va être aggravée par la mesure gouvernementale dite de relance. Pour dégager 20 milliards de crédit d'impôt au profit des entreprises, ce sont 10 milliards de nouvelles coupes budgétaires qui sont prévues dans les dépenses publiques.

À rebours de cette politique de démantèlement, la CGT entend impulser une Fonction publique porteuse de progrès pour tous, tant sur le plan économique que sur le plan social.

Pour la modernisation et son développement, il faut un arrêt immédiat de toutes les suppressions d'emplois et des créations où les missions publiques l'exigent.

Une exigence que nous défendrons ensemble le 31 janvier pour peser sur les négociations à venir et en particulier sur la réunion du 7 février prévue avec la ministre concernant les rémunérations.

**Pour gagner,
tous et toutes dans l'action unitaire
à l'appel de la CGT, FSU et Solidaires
le 31 janvier 2013
à 13h30 colonne Merten à Metz**



Augmenter les salaires c'est urgent, possible et nécessaire !

Au niveau des salaires de la Fonction publique, jamais la situation n'a été aussi catastrophique depuis des décennies. C'est bien simple : tous les signaux sont au rouge !

À partir du 1^{er} janvier 2013, environ 25 % des agents ont un salaire compris entre le SMIC et... le SMIC + 1 % : la mesure que vient d'annoncer le gouvernement suite à l'augmentation du SMIC concerne près d'un million d'agents.

La « nouvelle » catégorie B commence à 1,6 % au-dessus du SMIC et la catégorie A à 12,5 % au-dessus.

Un agent recruté à l'échelle 3 mettra 17 années pour gagner 30 euros bruts de mieux par mois.

La valeur du point, gelée depuis 2010, n'arrête pas de se déprécier par rapport à l'inflation.

Depuis janvier 2000, elle a perdu près de 13 %. Et non seulement, nos salaires de base sont en chute libre et nos carrières sont écrasées, mais il faut aussi faire face à des ponctions supplémentaires.

Ainsi, depuis 2011, la cotisation pour la pension de retraite est partie à la hausse et, depuis le 1^{er} janvier 2013, nous retranche 0,81 % de pouvoir d'achat.

Augmenter les salaires des agents de la Fonction publique, c'est donc urgent et juste... c'est aussi possible !

Rappelons d'abord une vérité première : la crise, c'est celle du système capitaliste. C'est bien la course folle aux profits qui l'a provoquée.

Pour la CGT, il n'est donc pas question d'accepter que ce soient les peuples du monde qui en fassent les frais.

Pas davantage, les agents de la Fonction publique qui n'ont pas à être sacrifiés sur l'autel de la résorption de la dette.

D'autant que, contrairement aux discours trop largement répandus, les salaires des fonctionnaires ne sont pas un gouffre sans fond.

En effet, lorsqu'on le rapporte aux richesses créées, l'ensemble constitué par les traitements, primes et pensions de tous les ayants droit des trois versants de la Fonction publique est en baisse depuis plusieurs années.

Ainsi, depuis 2000, il représente 0,7 point de produit intérieur brut en moins, soit environ 13 milliards d'euros. Si on se rapporte aux seules rémunérations des actifs, la baisse se situe à 1 point, soit environ 19 milliards d'euros.

Et que l'on ne nous dise pas qu'il n'y a pas de marge de manœuvre pour augmenter nos salaires ! Pour cela, le gouvernement peut en particulier se tourner vers les **192 milliards** d'aides et d'exonérations fiscales

**Pour gagner,
tous et toutes dans l'action unitaire
à l'appel de la CGT, FSU et Solidaires
le 31 janvier 2013
à 13h30 colonne Merten à Metz**



**Augmenter
les salaires**
c'est urgent, possible
et nécessaire !

Abroger le jour de carence
C'est urgent, possible et nécessaire !

Socialement injuste et économiquement inefficace, cette disposition doit être purement et simplement supprimée au plus vite par le gouvernement.

Et enfin, augmenter les salaires, c'est nécessaire !

Pour sortir de la spirale dangereuse de la récession, il faut permettre aux ménages de consommer.

Avec leurs collègues du privé, les agents de la Fonction publique constituent le principal moteur des richesses créées et d'une croissance pérenne.

Et une chose est sûre : ce n'est pas en comprimant le pouvoir d'achat que l'on va inciter les salariés à consommer, tout au contraire.

Ajoutons qu'en plus d'une relance durable tirée par l'augmentation du pouvoir d'achat, la progression des salaires c'est également des ressources supplémentaires pour la protection sociale.

Par exemple, augmenter la valeur du point de 5 %, c'est faire rentrer 600 millions d'euros de cotisations salariales supplémentaires pour l'assurance maladie.

Pour la CGT, il y a urgence à prendre des mesures en rupture avec des années de politique régressive.

Il faut donc ouvrir immédiatement de véritables négociations salariales.

Les principales revendications de la CGT

- Une mesure d'urgence pour 2013, augmentation de la valeur du point égale à l'inflation et attribution de points d'indice supplémentaires (20 pour la catégorie C, 15 pour la catégorie B et 10 pour le A)
- Porter le salaire minimum mensuel à 1700 euros bruts
- Rattraper les pertes intervenues au cours des années antérieures
- Reconstruction de la grille indiciaire avec une meilleure reconnaissance des qualifications
- Amplitude de carrière minimale de 1 à 2, garantie à tous, pour une carrière complète
- Intégration des primes ayant un caractère de complément salarial dans le traitement brut.

Autant d'exigences que nous défendrons ensemble le 31 janvier pour peser sur les négociations à venir et en particulier sur la réunion du 7 février prévue avec la ministre concernant les rémunérations.

**Pour gagner,
tous et toutes dans l'action unitaire
à l'appel de la CGT, FSU et Solidaires
le 31 janvier 2013
à 13h30 colonne Merten à Metz**



Non titulaires

Sortir de la précarité, c'est urgent, possible et nécessaire !

Dès la signature de l'accord du 31 mars 2011, la CGT Fonction publique affirmait que seule la mobilisation permettrait d'imposer l'application de toutes ses dispositions à l'ensemble des employeurs publics.

Même s'il ne reprend pas toutes les revendications de la CGT, le protocole sur les non titulaires des trois versants de la Fonction publique repose sur trois volets :

- un plan de titularisation large, ouvert aux agents exerçant sur un emploi permanent, ayant 4 ans d'ancienneté, mais aussi ouvert aux agents dès 2 ans d'ancienneté. Tous les agents ayant 6 ans d'ancienneté ont un CDI et sont titularisables.
- une restriction des conditions de recours à l'emploi contractuel.
- une amélioration des conditions d'emploi et des droits sociaux des non titulaires.

La première phase de mise en œuvre est loin d'avoir produit tous les effets qu'on pouvait en attendre.

Le maintien dans l'emploi de tous les agents non titulaires éligibles à la titularisation ou à la cédésation n'a pas été respecté, dans les trois versants de la Fonction publique.

De nombreux agents ayant deux ans d'ancienneté et arrivant en fin de contrat n'ont pas été renouvelés avant l'échéance de 4 ans d'ancienneté, pour qu'ils ne deviennent pas éligibles à la titularisation.

De nombreux agents éligibles car ayant plus de 4 ans n'ont pas été renouvelés avant leurs 6 ans d'ancienneté, pour qu'ils n'obtiennent pas un CDI.

Le non-renouvellement des contrats des ayants droit est une pratique systématique pour trop d'employeurs publics.

Un volume de plus en plus important d'agents titularisables de fait hors de l'emploi public. Les DRH des employeurs concernés ont beau affirmer que ces agents conservent cependant leur éligibilité, faute de recensements nominatifs, quasiment impossible de les identifier afin de leur faire bénéficier du dispositif de la loi de titularisation.

De plus, divers critères introduits dans les décrets et circulaires d'application de la loi s'opposent ouvertement à l'esprit du protocole du 31 mars 2011 que la CGT a signé.

Dès la Conférence sociale de juillet 2012, la CGT a demandé à la ministre de la Fonction publique de manifester sa volonté politique par un écrit qui s'imposerait d'autorité à chaque employeur public. Cette volonté politique ne s'est pas exprimée et le résultat en est qu'on ne voit pas de rupture avec la pratique d'avant mai 2012.

La CGT considère que de trop nombreux employeurs publics rompent la continuité de la signature du protocole du 31 mars 2011 et de sa mise en œuvre par la loi du 12 mars 2012.

Par sa passivité, la Fonction publique couvre implicitement ces pratiques.

La CGT ne saurait cautionner les entorses à l'accord et à la loi Sauvadet qui transformeraient ces derniers en un piège pour les non titulaires, exclus de l'emploi public au nom d'une loi pourtant destinée à les sortir de la précarité.

Une fois de plus, la CGT exige un signal fort et explicite de la ministre de la Fonction Publique en direction des employeurs, sur ces trois aspects :
Maintien dans l'emploi de tous les agents éligibles à la titularisation ou à la cédésation.
Tous les ayants droit à la titularisation doivent se voir proposer une titularisation dans le dispositif spécifique.
Tous les agents éligibles qui sont sortis de l'emploi public depuis le 31 mars 2011 doivent se voir réellement proposer une titularisation.

Autant d'exigences que nous défendrons ensemble le 31 janvier pour peser sur les négociations à venir et en particulier sur la réunion du 7 février prévue avec la ministre concernant les rémunérations.

**Pour gagner,
tous et toutes dans l'action unitaire
à l'appel de la CGT, FSU et Solidaires
le 31 janvier 2013
à 13h30 colonne Merten à Metz**